

15ème législature

Question N° : 18103	De M. Gwendal Rouillard (La République en Marche - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique >enseignement technique et professionnel	Tête d'analyse >Enseignements généraux en lycées professionnels	Analyse > Enseignements généraux en lycées professionnels.
Question publiée au JO le : 26/03/2019 Réponse publiée au JO le : 20/10/2020 page : 7290 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'inquiétude de nombreux parents d'élèves, enseignants, formateurs quant aux conséquences extrêmement dommageables qu'aurait immanquablement la réduction des enseignements généraux en lycée professionnel. Tous reconnaissent à l'école le devoir de préparer les jeunes au monde du travail. Mais tous partagent l'idée que l'école forme aussi des citoyennes et des citoyens, à l'esprit critique et en capacité demain de faire société. Le contexte actuel doit inviter à réinterroger les défis que constituent le civisme, l'exercice de la citoyenneté, la culture générale et donc la place des enseignements généraux dans le parcours des élèves. Il souhaiterait connaître ses intentions sur ces sujets.

Texte de la réponse

Le projet de transformation de la voie professionnelle, présenté le 28 mai 2018, s'inscrit dans un processus de large concertation et vise à : - faire émerger une nouvelle génération de campus des métiers et des qualifications, à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation et de réussite ; - mettre en cohérence les contenus de formation pour mieux répondre aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain ; - définir une offre de formations ambitieuse et attractive en liaison avec les secteurs d'activités porteurs comme le numérique, l'énergie, ou les savoir-faire français ou l'environnement, tout en accompagnant la transformation des formations qui insèrent le moins ; - adapter le parcours aux besoins de chacun, avec le CAP qui pourra être préparé en 1,2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves, et le baccalauréat professionnel qui sera plus progressif et plus lisible (classe de seconde professionnelle organisée par grandes familles de métiers, choix de la spécialité a lieu à l'issue de l'année de seconde, décision en classe de terminale professionnelle de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études). La nouvelle organisation des enseignements est conçue pour renforcer la qualité des apprentissages, améliorer le taux d'encadrement des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs. Pour ce qui concerne les horaires d'enseignement pour les élèves, les emplois du temps de la voie professionnelle sont très chargés, beaucoup plus que dans la voie générale et technologique. Par souci d'équité entre les différentes filières, les volumes horaires des élèves seront harmonisés et allégés. Ainsi, cette transformation de la voie professionnelle se traduira-t-elle par un meilleur encadrement des élèves qui pourront progresser plus vite. Cet allègement de l'emploi du temps pour les élèves, auquel toutes les disciplines de spécialités professionnelles et générales vont contribuer (à l'exception des disciplines de prévention-santé-environnement, en secteur production et de celle d'économie-gestion



en secteur des services de baccalauréat professionnel) : - autorise de nouvelles modalités d'enseignement comme la co-intervention devant un même groupe d'élèves de deux professeurs d'enseignement général et professionnel, la réalisation d'un chef d'œuvre dans un cadre pluridisciplinaire ; - libère également du temps hebdomadaire pour pratiquer des activités culturelles, sportives ou associatives, rechercher des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et suivre des enseignements facultatifs proposés dans l'établissement ; - permet aux établissements des choix d'organisation différents en fonction de leur projet, des spécialités professionnelles qu'ils offrent, du profil des élèves. Les conditions d'apprentissage de l'élève seront privilégiées grâce à : - un meilleur taux d'encadrement pour faciliter l'acquisition des savoirs en petits groupes (plus de dédoublements avec un volume complémentaire d' « heures professeur » de référence augmenté de 2h) ; - une grille horaire annualisée et unifiée entre secteurs production et services pour faciliter la supervision de la progressivité des apprentissages des élèves sur le cycle et la réalisation des PFMP mieux encadrés ; - des modalités d'interventions pédagogiques pluridisciplinaires qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (co-intervention d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel devant un même groupe, réalisation d'un chef d'œuvre). Cette organisation renforce l'accompagnement personnalisé de l'élève à toutes les étapes de son orientation pour l'aider à faire ses choix et ce jusqu'au baccalauréat professionnel dont la double finalité est réaffirmée : l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'études. La transformation qui s'engage répond à l'ambition de donner au lycée professionnel l'attractivité et le prestige qu'il mérite en formant de jeunes professionnels et citoyens accomplis.